



## SEA SMAGY

(Syndicat Eau Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés)

13 rue du Clos vert – 45110 St Martin d'Abbat

Tel : 02 38 46 17 02 – [seasmagy@orange.fr](mailto:seasmagy@orange.fr) – [www.seasmagy.fr](http://www.seasmagy.fr)

### DEMANDE DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

---

Je soussigné,

#### PROPRIETAIRE (adresse de facturation)

Nom : .....  
Prénoms : .....  
N° .....Rue.....  
Code postal.....Ville.....  
Tel : .....Mail : .....

Sollicite, auprès du SEA SMAGY (Syndicat Eau Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés), le raccordement au réseau d'eau potable du syndicat, pour la desserte du projet ci dessous

#### SITUATION DU PROJET (situation du branchement) \* Joindre plans et croquis de l'installation projetée

Situation cadastrale : Section.....N°.....  
N°.....Rue (ou lieu-dit).....  
Code postal.....Ville.....

#### Justification des besoins (définir en détail votre projet - joindre éventuellement projet détaillé)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### *Cluses particulières*

- 1- *D'une manière générale, tout branchement d'eau ne peut être réalisé par le Syndicat, en zone non constructible, qu'avec **avis favorable** du conseil municipal de la commune concernée.*
- 2- *Le branchement sera réalisé au nom du propriétaire qui sera destinataire de toutes facturations (frais de branchement et consommations d'eau).*
- 3- *Toute cession éventuelle du bien desservi devra être signalée au SEA SMAGY pour mise à jour des fichiers*
- 4- *Les travaux de branchement, objet de la présente demande, seront réalisés, après mise au point du projet entre le SEA SMAGY et le demandeur, dans un délai de UN mois à compter de la réception du règlement sauf autre convention.*

#### **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du service, en ligne sur le site internet du syndicat, et m'engage à le respecter**

A.....le.....

Le propriétaire,

Transmis à M. le Président du SEA SMAGY  
avec avis.....

Le.....

Le Maire :

Vu, le Président du SEA SMAGY,

le : .....